

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 21 octobre 2025**

Convocation en date du 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Quorum : 10

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel BLANC, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Stéphanie BAJU, Mme Françoise CHASSAGNE, Mr Anthony FAURE

Absents représentés :

Mme Isabelle DUMAZET donne pouvoir Mr Christian CHAMPELEY
Mr Eric PANDREAU donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL
Mr Xavier NOVIS donne pouvoir à Mr Olivier BERAUD
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS
Mme Lucie DUGUA donne pouvoir à Mme Stéphanie BAJU

Absents excusés : Mme Camille BONNASSIEUX

Secrétaire de séance : Mr Christian CHAMPELEY

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal
- 2) Rénovation salle des Graviers :
 - * Approbation programme de travaux
 - * Lancement marchés de travaux
 - * Demande de subvention « contrat ambition Région »
- 3) Travaux bâtiments communaux : Enveloppe de solidarité 2026
- 4) Convention SPA 2026-2027
- 5) Convention SAUV 2026
- 6) Acquisition parcelle AB 280
- 7) Convention d'adhésion au service de la protection sociale complémentaire avec le CDG 42 : risque santé
- 8) Personnel communal :
 - * Création de poste
 - * Autorisations spéciales d'absence (ASA)
- 9) Subventions 2025
- 10) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2025.

Le procès-verbal n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2025.

Délibération n°21-10-2025-1

2) RÉNOVATION SALLE DES GRAVIERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des Graviers et revient sur les points principaux du projet :

- Remplacement du sol sportif avec la pose de diverses protections
- Quasi doublement de la surface de vestiaires par un changement de destination de locaux existants
- Reprise totale des sanitaires avec une légère extension sur le hall extérieur de la salle des Graviers
- Remplacement du chauffage existant avec le choix de la géothermie sur sondes verticales par la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique permettant de couvrir 96% des besoins énergétiques de chauffage ; l'appoint de chauffage et toute l'eau chaude sanitaire sont assurés par une production gaz propane avec l'installation d'une nouvelle chaudière. Les gains énergétiques du projet sont significatifs puisque le bouquet de travaux retenu permet d'atteindre 65% d'économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 89%.
- Remplacement des luminaires

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les dernières études du projet ont entraîné une augmentation de son coût qui s'établissait à 603 000 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre) en avril 2025 et qui est actuellement porté à 647 162 € HT. Les marchés publics de travaux ont été lancés avec une date limite de réception des offres fixée au 12 novembre 2025. Le début des travaux est programmé pour mars 2026 avec une fin de chantier en septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la Région Auvergne Rhône Alpes a exprimé son soutien au projet en l'inscrivant dans le contrat Région du territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et en lui attribuant une aide de 150 000 €.

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la confirmation du programme de rénovation de la salle des Graviers et sur la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, unanime, confirme son approbation du programme de rénovation de la salle des Graviers d'un coût prévisionnel total (études et travaux) de 647 162 € HT et sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'attribution d'une subvention de 150 000 € au titre du contrat Région du territoire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Délibération n°21-10-2025-2

3) TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX : ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les programmes de travaux suivants :

- Mise en place d'un système de chauffage/climatisation à la garderie : 7 946.29 € HT
- Remplacement éclairage à l'école : 5 805.58 € HT
- Installation d'une climatisation dans la salle Fitness de l'Agora : 4 880.33 € HT

Le coût total de ces travaux s'élève à 18 632.20 € HT

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention du montant le plus élevé possible, au titre de l'enveloppe départementale de solidarité en faveur des communes 2026, auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Après étude de ce dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, sollicite auprès du Conseil départemental de la Loire une subvention au titre des « Enveloppes départementales de solidarité en faveur des communes 2026 » du montant le plus élevé possible.

Délibération n°21-10-2025-11

4) CONVENTION SPA 2026-2027

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention fourrière avec la SPA de Lyon qui se charge d'accueillir les animaux contre paiement d'une prestation de 0.60 € par an et par habitant pour une durée de 2 ans (2026-2027).

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la signature de la convention avec la SPA.

Délibération n°21-10-2025-3

5) CONVENTION SAUV 2026

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention 2026 avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 116.67 € HT par intervention.

Délibération n°21-10-2025-4

6) ACQUISITION PARCELLE AB 280

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune d'acquérir la parcelle AB 280 appartenant à la CNR, d'une surface totale de 1 222 m², ce qui permettrait de desservir l'intégralité de la ZAE les Graviers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AB 280 d'une surface de 1 222 m² au prix de 1 € et précise que les frais d'acte sont à la charge de la commune.

Délibération n°21-10-2025-5

7) CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE AVEC LE CDG 42 : RISQUE SANTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°07-01-2025-7 confiant au CDG 42 la procédure de mise en concurrence afin de conclure une convention de participation pour le risque santé, la convention actuelle arrivant à échéance au 31/12/2025.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence pour le risque santé lancée par le CDG, celui-ci a retenu la MNT. La convention de participation proposée par le CDG avec la MNT donne l'opportunité de disposer d'une offre qualitative.

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une adhésion de la collectivité à une convention de participation ou à une labellisation de contrats individuels, la participation obligatoire de l'employeur est de 15 € mensuels par agent.

Les explications complémentaires apportées, le Conseil Municipal, unanime, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé et d'accorder une participation financière

aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit privé et public de la collectivité, en activité, adhérant à la convention de participation avec la MNT de 15 € mensuel par agent. Le Conseil Municipal, unanime, approuve le paiement au CDG 42 d'une contribution annuelle de 50 € (tranche d'effectifs de 10 à 29 agents) relative aux frais de mise en concurrence, de gestion de suivi et d'accompagnement.

Délibération n°21-10-2025-6

8) PERSONNEL COMMUNAL

- **Création de poste**

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet au 1^{er} décembre 2025 suite à la nomination, par promotion interne, d'un adjoint technique principal 1^{ère} classe au grade d'agent de maîtrise.

Délibération n°21-10-2025-7

- **Autorisations spéciales d'absence**

Monsieur le Maire rappelle que les agents publics peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux. Une délibération est nécessaire pour instaurer et encadrer ces autorisations d'absence, après avis du comité social territorial.

Le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer les autorisations spéciales d'absence des agents de la commune sur les bases proposées par le Centre de Gestion de la Loire.

Délibération n°21-10-2025-8

9) SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 240 € à l'association « Résonance » pour l'achat de tapis de sol.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 240 € à l'association « Résonance ».

Délibération n°21-10-2025-9

10) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024.

Délibération n°21-10-2025-10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10

**Le secrétaire de séance,
Christian CHAMPELEY**



**Le Maire,
Serge RAULT**

